

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

*ANNEXE 1 : PRECISIONS FORMULEES PAR LE GROUPE « LA CHAPELLE EN ACTION», SUR LE
PV DU 16 NOVEMBRE 2015*

Suite au PV du Conseil du 16 novembre 2015, le groupe « La Chapelle en action » souhaite apporter les précisions suivantes :

Page 24, 6ème§ :

Mme Le Gal La Salle souhaite préciser que l'installation près de La Chapelle-sur-Erdre, d'un site de méthanisation, semblable à l'Agrobiométhane de Mortagne-sur-Sèvre serait formidable, et ouvrirait la possibilité, dans un futur très proche, que nos agriculteurs produisent eux-mêmes un gaz et une électricité qu'ils pourraient consommer sur place.

Page 66, 2ème et 4ème §

Mme Le Gal La Salle souhaite préciser, que ce qu'elle regrette, c'est que la municipalité ait décidé de bloquer un jour de la semaine, tout au long de l'année, par association. Quelques associations qui auraient pu se servir des locaux le même jour, mais à des semaines différentes, ont été mises à la porte. Elle souligne que le but de cette discussion en Conseil Municipal n'était pas d'évoquer les cas particuliers, mais des moyens d'être plus efficace dans l'accueil des associations.